

# NAGE AVEC PALMES SAISON 2021

## RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE SÉNIOR

**Championnat du Monde**  
**San Andrés Islas (Colombie)**  
**Du 23 au 29 septembre 2021**

**Eau Libre**

**Validées par le CDN FFESSM en date du 02/10/2020**

## A - OBJECTIFS

**A1** - L'objectif principal de la saison est le Championnat du Monde Sénior.

**A2** – Les objectifs sportifs :

- ✓ Engager des sportifs capables de se classer dans le « top 12 » en individuel
  - SF (H/F) : 5 km – 1 km
  - BI (H/F) : 3 km – 1 km
- ✓ Engager des relais capables d'être classés dans le « top 6 »
  - SF (Mixte) : 4x2 km
  - BI (Mixte) : 4x1 km
  - SF/BI (Mixte) : 4x250m (course par élimination)
- ✓ Rappel : 4 nageurs maximum par épreuve individuelle / 1 équipe maximum par relai

**A3** – L'ambition :

- ✓ Se classer dans les 10 meilleures nations au rang finales

## B – MODALITÉS DE SÉLECTION

### CONDITIONS À RESPECTER

**B1** – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire pour les sportifs listés ou d'un certificat médical signé d'un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

**B2** - L'âge minimum pour participer aux compétitions officielles CMAS Séniors est de 15 ans (cadet 2).

**B3** - Un sportif prétendant obtenir sa sélection en Équipe de France s'engage à respecter le règlement commun à toutes les disciplines compétitives de la FFESSM relatif aux sélections en Équipe de France.

**B4** - Un sportif sélectionné en Équipe de France s'engage à respecter la convention en Équipe de France (valable 1 an à compter de sa date de signature) et notamment à participer au programme d'action mis en place à l'issue des sélections ou présélections. Ladite convention doit être signée et retournée au siège fédéral dans les délais impartis par le DTN.

### COMPÉTITION DE PRE-SÉLECTION ET SÉLECTION DÉFINITIVE

**B5** – La pré-sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du Championnat de France Eau Libre de la saison en cours.

**B6** – La sélection définitive sera établie à l'issue du programme de préparation terminale tel que prévu au chapitre « G ».

## **CONDITIONS A SATISFAIRE POUR PARTICIPER AUX EPREUVES PRE-SELECTIVES**

**B7** – Sauf dérogation du DTN, pourront participer aux épreuves pré-sélectives en Équipe de France, les seuls sportifs, qui, au cours de la saison 2021 (conditions cumulatives) :

- ✓ Se sont qualifiés au championnat de France Eau Libre
- ✓ Ont réalisé un Temps Minima Sénior Eau Libre (TMS EL) lors du championnat de France Piscine Elite N1 2021

**B8** - En référence à l'article 2.4.2 du règlement commun relatif aux sélections en Équipe de France, seules les performances réalisées dans le respect des règlements sportifs NAP en vigueur de la FFESSM et/ou de la CMAS seront prises en considération.

**B9** – Les TMS EL sont précisés au chapitre « F » du présent règlement.

### **C – PERFORMANCES A REALISER**

**C1** – Seront proposés à la pré-sélection en Équipe de France Sénior, les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes lors des compétitions de sélection, chez les féminines et les hommes, au classement général toutes catégories confondues :

- ✓ Se classer dans les 2 premiers d'une des épreuves individuelles suivantes :
  - SF : 5 km – 2 km (pour la pré-sélection au 1 km)
  - BI : 3 km – 1 km

### **D – DEPARTAGE**

**D1** – En cas d'égalité pour la 2<sup>ème</sup> place, le sportif ayant réalisé les meilleures performances dans une distance correspondant à une épreuve de relai pendant la compétition de pré-sélection sera proposé à la sélection. En cas d'égalité persistante, le sportif ayant réalisé le plus grand nombre de TMS EL au cours de la saison sera proposé à la sélection.

### **E - LISTE NOMINATIVE DES PRE-SÉLECTIONNÉS**

**E1** – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la pré-sélection est établie par un comité de sélection composé :

*Avec voix décisionnelle*

- ✓ Du DTN
- ✓ De l'entraîneur national fédéral en chef de l'équipe de France concernée par la sélection
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France
- ✓ Du Président de la Commission Nationale de NAP
- ✓ De l'élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM

*Avec voix consultative*

- ✓ Du médecin des équipes de France

**E2** – En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en relai, le profil de chaque sportif, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de pré-sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être pré-sélectionné.

**E3** – Seuls les sportifs en conformité avec l’article B1 du présent règlement seront pré-sélectionnés en Equipe de France.

**E4** - La liste des pré-sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

## F - LISTE DEFINITIVE DES SÉLECTIONNÉS ET ENGAGEMENTS

**F1** – La sélection définitive d’un sportif sera confirmée par le DTN à l’issue de la préparation terminale de l’équipe de France que si son comportement, son engagement et son niveau de performance sont conformes aux objectifs fixés à l’article A2.

**F2** - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraîtra au plus tard le vendredi 27 août 2021.

**F3** – A l’exception du relai multiple 4x450 m, un relai France Sénior ne sera constitué que si les performances réalisées par les 2 meilleures féminines et les 2 meilleurs hommes lors des épreuves individuelles du championnat du Monde, en Junior et en Sénior, permettent de répondre aux objectifs précisés à l’article A2.

**F4** – Le relai multiple 4x450 m sera constitué des 2 meilleures féminines et les 2 meilleurs hommes sélectionnés en équipe de France Sénior pour participer aux épreuves individuelles du 1 km SF et du 1 km BI.

**F5** – Les engagement définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l’ordre des relais, relèvent du seul choix de l’entraîneur national en chef de l’Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneur(s) nationaux en second. Les choix sont validés par le DTN.

## G – TEMPS MINIMA SENIOR EAU LIBRE (TMS EL)

Compétitions support : championnat de France Elite N1 piscine 2021  
Conditions de réalisation : piscine de 50 mètres - chronométrage électronique

### EPREUVES EN MONOPALME

✓ 1000 SF Eau Libre

800 SF	Homme	Femme
TMS EL	<b>06:57</b>	<b>07:22</b>

✓ 5000 SF Eau Libre

1500 SF	Homme	Femme
TMS EL	<b>13:25</b>	<b>14:20</b>

### EPREUVES EN BIPALMES

✓ 1000 BI Eau Libre et 3000 BI Eau Libre

400 BI	Homme	Femme
TMS EL	<b>03:45</b>	<b>04:08</b>

Rappel : les TMS EL sont établis pour l’olympiade 2017 – 2020 en référence aux temps réalisés par les meilleurs sportifs internationaux « Eau Libre » dans les épreuves du 800 SF et du 1500 SF en piscine lors du dernier championnat du Monde Sénior.